

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° DELIB\_2022\_56 A**

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/12/2022

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06/12/2022 ainsi que sur le site internet communal.

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

MMes BLANC Christine, BLANC Françoise, PERROT, MAIRE, RIVATON, TANIOS, PACHOUD, LAURENCO,

Excusés ayant donné pouvoir : M. BOINOT (Pouvoir à VARACCA Henri), MMes GLAZKOFF (Pouvoir à GREGOIRE Olivier), RACHON (Pouvoir à BRUNET Jean-Luc), ORAND (Pouvoir à JULIEN Michel),

Excusés : NAZZI, COUTURIER,

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

**Objet : Décision modificative n°5 au budget principal 2022**

*Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°5 au budget principal ainsi détaillée :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES
			<b>722-042</b>	11 200,00
<b>chap 22</b>	dépenses imprévues			
<b>6042</b>	Régl divers	11 200,00		
<b>"023</b>	Virement section investissement			
<b>"023</b>	Virement section investissement			
<b>TOTAUX</b>		11 200,00		11 200,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES
2188-chap 041-opé 47	réaffectation comptable hygiaphone élection	1 002,91		
2181-chap 041-opé 47	réaffectation comptable hygiaphone élection			1 002,91
2313-chap 040-opé 22	réaffectation travaux en régie	-10 000,00		
21312-chap 040- opé16	travaux régie école juge	11000		
21312-chap 040- opé16	travaux régie école mélusine	2200		
21318-chap 040- opé31	travaux régie médiatèque	1700		
2313-chap 040- opé32	travaux régie accessibilité complexe sportif	6300		
2046	AC investissement 2022	20 412,00		
2121	Plantations d'arbres	5 209,48		
272	diminution pour affectation travaux en régie	-45 821,48		
271	Régul	9 000,00		
21	Virement section fonctionnement			0,00
<b>TOTAUX</b>	.	1 002,91		1 002,91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°5 au budget principal proposée,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 13/12/2022

Le Maire,



Bernard VALLON